

## Memento : Prestations pour les moyens auxiliaires

### Assurances maladies

#### Assurance obligatoire de soins (LAMal)

Une ordonnance médicale est toujours nécessaire.

Les assurances maladie ne remboursent que les moyens auxiliaires figurant sur la liste actuelle des moyens et appareils (LiMA) de l'Office fédéral de la santé publique (état 01.01.2019), tels que

- Aide pour la prise de médicaments (LiMA no 99.50)  
La liste comprend la boîte à médicaments et le semainier. Le semainier programmable par contre n'y figure pas  
  
Arguments : le semainier programmable diminue les risques, par exemple de confondre les jours de prise des médicaments. Cela réduit la nécessité de présence des Soins à domicile, ce qui réduit les coûts.
- Aides pour l'incontinence moyenne, grave et totale (LiMA no 15.01)

#### Assurances maladie complémentaires

Certaines caisses prennent en charge une partie de ces coûts. Renseignez-vous.

#### Assurances sociales AVS / AI / PC

Les moyens auxiliaires de la liste ALZ « Adresses de fournisseurs de moyens auxiliaires » ne figurent pas sur les listes de moyens auxiliaires de l'AVS et de l'AI.

#### Prestations de l'AVS (personnes de plus de 64/65 ans)

Le choix de la liste des moyens auxiliaires de l'AVS est très limité. Un forfait (participation aux coûts) est versé pour des lunettes-loupes, appareils auditifs et chaises roulantes (Memento moyens auxiliaires de l'AVS, état 2019).

#### Prestations de l'AI (personnes de moins de 64/65 ans)

Pour les aides électroniques à la communication, monte-escaliers, lits électriques, déambulateurs, fauteuils roulants et autres moyens auxiliaires pour favoriser l'autonomie (Memento Moyens auxiliaires de l'AI, état 2019)

Arguments : les moyens auxiliaires tels que des sécurités cuisinières, téléphones simplifiés, GPS, semainiers programmables permettent aux personnes concernées de rester autonomes plus longtemps.

#### Prestations complémentaires (PC) de l'AVS ou de l'AI

Pour les personnes au bénéfice de PC, certains coûts de moyens auxiliaires sont pris en charge dans le cadre du remboursement de frais de maladie et d'invalidité, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par une assurance.

Arguments : Là aussi, il vaut la peine d'argumenter (cf. arguments ci-dessus).

## Organisations

### **Pro Infirmis** (pour personnes de moins de 64/65 ans)

Prestations d'aide aux personnes handicapées (PAH) pour des moyens auxiliaires et des mesures architecturales,

- si les moyens auxiliaires ne peuvent être perçus au dépôt de moyens auxiliaires de l'AI (FSCMA),
- s'ils ne sont pas remboursés par une assurance (assurance maladie ou accidents, responsabilité civile, AI, etc.),
- si les demandes dépassent 300 francs,
- si la demande est déposée par un service de consultation sociale
- si les conditions financières spécifiques sont remplies.

### **Pro Senectute** (pour personnes de plus de 64/65 ans)

Aide financière individuelle (AFI), également pour des moyens auxiliaires,

- für EL-Bezügerinnen und -Bezüger,
- wenn sie nicht bereits durch eine Versicherung (Krankenkasse, Unfall, Haftpflicht oder AHV usw.) gedeckt sind,
- wenn die Mittel über eine Sozialberatung Pro Senectute (gratis) beantragt werden.

### **Fonds de soutien Alzheimer Suisse**

- Pour des dépenses extraordinaires en lien avec la démence, également pour des moyens auxiliaires et des mesures architecturales
- Le montant accordé se monte en règle générale à max. 5 000 francs par personne et par année.
- Principe de subsidiarité : il est entendu que les requérants ont fait valoir au préalable toute autre prétention éventuelle (assurance maladie, prestations complémentaires, moyens auxiliaires de l'AVS ou de l'AI, etc.).
- Memento et formulaire de demande à télécharger ou imprimer sur [alz.ch/fondssoutien](http://alz.ch/fondssoutien)